

Nombre de Délégués :

En exercice.....120
Présents.....61
Votants..... 62

Objet :

**ACQUISITION DE SACS
PLASTIQUES POUR LA
COLLECTE DES DECHETS
MENAGERS**



N°6/07/10/2017

L'an deux mille dix sept, le sept octobre à 9 heures, le
**Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à "la Borne 120", Commune de Marcillac Saint Quentin sous la présidence de M. Philippe
MELOT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 12 septembre 2017*

Etaient présents :

ALLAS LES MINES : M. Michel MONTEIL
ARCHIGNAC : Mme Josiane FRAYSSE,
AUBAS : M. Henri GALINAT,
BEYNAC ET CAZENAC : M. Philippe SOULETIS,
BEZENAC : M. Vincent CARVES,
BORREZE : M. Dominique HERMENAULT, M. Alain LALBAT,
BOUZIC : M. Pierre MENANT,
CALVIAC EN PERIGORD : M. Jean-Louis CHUPIN,
CARLUX : Mme M-Laure FERBER, M. Jean-Claude DELHORBE,
CARSAC AILLAC : M. Patrick TREILLE,
CASTELNAUD LA CHAPELLE : M. J-Pierre NADAL, Mme M-F ROUBERGUE,
CAZOULES : M. Gérard VIELLE,
CENAC ET ST JULIEN : Mme Sylvie TISSERAND, Mme Huguette ROBISSOUT,
DAGLAN : Mme M-Hélène VASSEUR,
FLORIMONT GAUMIER : M. Mathias LUCAS
GROLEJAC : M. Claude BOYER,
LA CHAPELLE AUBAREIL : Mme Agnès DUBOIS, M. Sébastien FRIT,
LA ROQUE GAGEAC : Mme MaëliSS LINDSTROM,
LES EYZIES DE TAYAC SIREUIL : M. Marcel POIRIER, Mme Amandine DALBAVIE,
MARCILLAC ST QUENTIN : Mme Nicole LALANDE, M. Daniel VEYRET,
MARQUAY : M. Daniel LALEU,
MEYRALS : M. Philippe DAURY, Mme Jacqueline JOINEL,
MONTIGNAC : M. Michel BOSREDON,
PAULIN : M. Alain PERIQUOI,
PEYRILLAC ET MILLAC : Mme Denise ARNOULT,
PEYZAC LE MOUSTIER : Mme BRIDE ROYE,
PRATS DE CARLUX : Mme Eloïse MARADENE,
PROISSANS : M. Patrick CROUZILLE,
SALIGNAC EYVIGUES : M. Jean-Pierre DUBOIS,
SARLAT LA CANEDA : M. Philippe MELOT, Mme Marlies CABANEL,
SERGEAC : Mme Michèle VALETTE,
SIMEYROLS : M. Vincent FLAQUIERE,
ST AMAND DE COLY : M. J-Pierre PACAUD,
ST ANDRE D'ALLAS : M. D. THIBART,
ST CREPIN ET CARLUCET : Mme Magalie LOPEZ,
ST GENIES : M. Michel LAJUGIE, M. Daniel CHEVALIER,
ST JULIEN DE LAMPON : M. Serge CANADAS, M. Jean-Pierre HAMEL,
ST LAURENT LA VALLEE : Mme ROUVES,
ST LEON SUR VEZERE : M. Gé KUSTERS, M. David LESPINASSE,
ST MARTIAL DE NABIRAT : M. J-Claude CABANNE,

Certifié exécutoire le :

Affiché le :

Publié ou Notifié le :

AR PREFECTURE

024-252402284-20171007-67102017-DE
Regu le 03/11/2017

ST VINCENT DE COSSE : M. Georges De MEYERE,
ST VINCENT LE PALUEL : M. Etienne ROUQUIE, Mme Christine DANGREMONT,
STE NATHALENE : Mme Brigitte AOUDOUARD,
VALOJOUX : M. Philippe BASTIDE, Mme Christiane SALVIAT,
VEYRINES DE DOMME : M. Jean-Pascal FARINA,
VEZAC : M. Patrick SINGIER,
VITRAC : M. Eric GAUTHIER,

Mme Marlies CABANEL (*commune de Sarlat la Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

Procuration : M. Jean-Jacques ALBIE à M. Dominique THIBART (*commune de St André d'Allas*).

Excusé(e)s : MM. Jean-Claude CASSAGNOLE et Francis COUSIN (*commune de Domme*),
M. Bernard PICHENOT (*commune de la Roque Gageac*), Mme Sylvie JESINGHAUS (*commune de Marquay*),
Mme Christine CHIES (*commune de Meyrals*), Mme Christiane DESMOULINS (*commune de Nabirat*),
M. Jean-Claude VAN SEVEREN (*commune de St Aubin de Nabirat*),
M. Gérard TEILLAC (*commune de St Crépin*), M. Alain BOYER (*commune de Vézac*).

Présente sans voix délibérative : Mme. Elisabeth GARCETTE (*commune de Peyzac le Moustier*)

.....

Le Président expose au Comité Syndical qu'il est souhaitable de prévoir, comme chaque année, l'achat des sacs de pré-collecte qui seront distribués aux administrés en début d'année prochaine.

Compte tenu de l'évaluation de ce type de fourniture, inférieure à 90 000€ HT pour chacun des 2 lots, le mode de consultation choisi est donc le marché public à procédure adaptée.

Le Président présente à l'assemblée l'analyse des offres, qui peut se résumer ainsi :

Le CCTP fait état des critères de sélection suivants :

- * 30 points pour l'intérêt économique
- * 30 points pour la qualité, la solidité et respect du cahier des charges
- * 20 points pour la présentation et l'apparence
- * 20 points pour les critères sociaux et environnementaux

Le marché est réparti en deux lots :

> **Le lot n°1** concerne l'acquisition des sacs à déchets, en matière plastique, dits « sacs noirs » (contenance : 30l, 50l, 100l, 150l).

3 offres ont été reçues des Ets SOCOPLAST, PTL, BARBIER et répondent au cahier des charges.

Suite à l'analyse des offres par la Commission des Marchés et considérant les besoins quantitatifs, le mieux disant est l'établissement BARBIER avec la note de 97/100, pour un montant évalué à 51 843.82€ HT.

> **Le lot n°2** concerne la fourniture de sacs pour la collecte sélective, en matière plastique, dits « sacs jaunes » (contenance : 50l).

3 offres ont été reçues des Ets SOCOPLAST, PTL, BARBIER et répondent au cahier des charges.

Suite à l'analyse des offres par la Commission des Marchés, le mieux disant est l'entreprise BARBIER, avec la note de 96/100, pour un montant de 39 586.68€ HT.

AR PREFECTURE

024-252402284-20171007-67102017-DE
Regu le 03/11/2017

Vu l'analyse des offres, l'avis de la Commission des Marchés et celui du Bureau Syndical réunis en séance du 29/09/2017,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de retenir les fournisseurs suivants :

* **Lot n°1** : Les sacs noirs seront commandés auprès des Ets BARBIER, domiciliés à SAINTE SIGOLENE (43), comme suit :

Les mille sacs de 150l au prix HT de ... 176.12€

Les mille sacs de 100l, au prix HT de 71.67€

Les mille sacs de 50l, au prix HT de 30.03€

Les mille sacs de 30l au prix HT de 18.96€

* **Lot n°2** : Les sacs jaunes seront commandés auprès des Ets BARBIER, domiciliés à SAINTE SIGOLENE (43), au prix de 40.98€ HT le mille.

- **Mandate** le Président pour réaliser ces achats,

- **Autorise** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes,

- **Dit** que les crédits sont inscrits en décision modificative du budget en cours, et qu'ils seront reportés sur l'exercice 2018 afin de respecter les délais légaux de règlement à 30 jours maximum et de pouvoir régler les factures avant le vote du budget

Fait et délibéré au siège social, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour copie conforme,
Marcillac St Quentin, le 07 octobre 2017



AR PREFECTURE

024-252402284-20171007-67102017-DE
Regu le 03/11/2017

Lot	Marque	Quantité	Unité	Unité	Unité	Unité	Unité	Unité	Unité	Unité
1	2010 (le mille)	28,35	40,38	99,77	200,28	47,13				
2	2011 (le mille)	21,63	33,83	65,84	100,04	41,52				
3	2012 (le mille)	23,12	33,84	65,84	100,04	36,58				
4	2013 (le mille)	26,14	35,80	61,54	100,04	41,20				
5	2014 (le mille)	19,89	33,24	78,14	221,52	67,54				
6	2015 (le mille)	16,87	30,69	62,49	161,86	39,41				
7	2016 (le mille)	14,25	30,27	60,34	148,69	38,74				
8	2017 (le mille)	12,17	30,53	71,57	124,17	45,32				

AR PREFECTURE

024-252402284-20171007-67102017-DE
Regu le 03/11/2017

Lot 2 : Sacs Jaunes CS

Lot 1 : sacs OM	TOTAL HT	TOTAL HT	TOTAL HT	Lot 1 - Montant	TOTAL HT	TOTAL HT	Lot 2 : Montant du marché HT	Lot 2 : Montant du	Différence
	FOUR COMMUNES	SECTION	SECTION	du marché	SECTION	SECTION		montant	entre les
				TIC					deux
	5 660,57	43 862,23	82 458,23	49 877,50	79,61	29 175,46	32 039,00	34 446,80	0,00
	8 092,32	49 873,73	89 648,98	56 343,21	83,42	31 305,45	34 381,55	41 257,85	2 871,08
	5 970,19	45 513,27	84 433,87	51 843,53	81,98	30 028,34	32 988,90	39 586,68	1 199,88

CLASSEMENT :

Lot 1		Lot 2	
Intérêt économique (30 Pts)	Qualité + solidité (30 Pts)	Intérêt économique (30 Pts)	Qualité + solidité (30 Pts)
59 853 €	25	30	25
59 853 €	25	30	25
57 614 €	27	28	27
62 213 €	28	29	27

SOCOPLAST	OM 100	OM 50	OM 100	OM 150	OM 150	CS 50
95%	95%	95%	95%	95%	95%	99%

Recyclage matière Env pas de pollution de l'eau, encres à l'eau, recyclage des matériaux...
Critères env: Env Veille à l'économie des énergies naturelles
Tech La séparation des sacs est difficile - les sacs jaunes n'ont pas un bel aspect
Tech odeur des sacs
Norme NF Environnemental, référentiel ISO 9001, ISO 14001, NF-13592, NF-170, NF X 30 501, PSV, UNI EN 15583
Liv 6 Semaines
Tech PEBD ; PEBD BLEND RECY-STRONG

PTL	OM 100	OM 50	OM 100	OM 150	OM 150	CS 50
90%	90%	90%	90%	90%	90%	80%

Recyclage matière Env pas de pollution de l'eau, encres à l'eau, recyclage des matériaux...
Critères env: Env Veille à l'économie des énergies naturelles
Tech Norme NF Environnemental, référentiel ISO 14001
Env moins d'impact environnemental en raison de la fabrication en France
Liv 4 à 6 semaines
Tech PEBD pour les 100, les 150, les 30, les 50 et les sacs jaunes

BARBIER	OM 100	OM 50	OM 100	OM 150	OM 150	CS 50
100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Recyclage matière Env La séparation des sacs est difficile
Qualité produit: Tech Norme NF performance et qualité, NF environnement, référentiel ISO 9001
Critères env: Env pas de pollution de l'eau, encres à l'eau, recyclage des matériaux...
Env Veille à l'économie des énergies naturelles - bilan carbone réalisé
Env moins d'impact environnemental en raison de la fabrication en France
Liv 3 semaines
Tech PEBD



La Commission des Marchés, après avoir analysé les offres, retient :
Pour le lot 1 : sacs noirs pour les ordures ménagères : l'entreprise BARBIER
Pour le lot 2 : sacs jaunes pour la collecte sélective : l'entreprise BARBIER
à Marillac, le 29/09/2017.

(Handwritten signatures and initials)